



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le 20 JUIL. 1998

DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Département "Initiatives et Insertion"
Mission "Environnement social des jeunes"

Affaire suivie par :
Pierre BRESSAN
Tél : 01.40 45 93 86

INSTRUCTION N° 98 - 122 - JS

LA MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

A

MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS
DE REGION

- Directions régionales et départementales de la
Jeunesse et des Sports

MESDAMES ET MESSIEURS
LES PREFETS DE DEPARTEMENT

- Directions départementales de la Jeunesse
et des Sports

OBJET : Programme national de prévention des toxicomanies et des
comportements d'usage et d'abus de substances psychoactives.
Actions du ministère de la Jeunesse et des Sports - crédits 1998.

PJ : 3 annexes.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports participe pour la 12ème année
consécutive au programme mis en oeuvre par le Gouvernement et coordonné par la
mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Il
dispose, à cet effet, d'un budget total de 13,7 MF.

Le rapport du professeur PARQUET intitulé « Pour une politique de
prévention en matière de comportements de consommation de substances
psychoactives », publié en fin d'année 1997 et validé par le Secrétariat d'État à la santé,
vient aujourd'hui, à travers certaines de ses préconisations, conforter les grandes
orientations prises, dès les origines de son engagement dans ce programme, par le
ministère de la Jeunesse et des Sports.

.../...

- *Prévenir l'initialisation de la consommation :*

Il s'agit de rendre la personne capable de ne pas consommer, car la consommation représente un risque (...) et est susceptible d'induire des dommages pour le sujet et son entourage ainsi que d'induire un comportement de dépendance (...).

- *Mettre en œuvre une politique de réduction des risques.*

L'abus ou usage nocif est caractérisé par une consommation susceptible d'induire des dommages, non seulement sur le plan sanitaire, mais aussi dans les domaines psychoaffectifs, familiaux, sociaux, professionnels et économiques, pour le sujet lui-même et pour son environnement (...). Les dommages peuvent être liés à la fois : aux substances elles-mêmes, aux modalités de la consommation, aux comorbidités aggravées par la consommation, au contexte social et culturel (...).

La prévention des dommages potentiels représente un volet essentiel d'une politique de prévention des comportements de consommation de substances psychoactives. C'est ce que l'on nomme la politique de réduction des risques (...). Elle a, en France, une connotation centrée trop exclusivement sur le non partage des seringues et sur l'utilisation des thérapeutiques de substitution. En fait, on doit englober dans ce concept toutes les actions visant à ce que les dommages induits directement ou indirectement par les comportements de consommation ne surviennent pas. C'est authentiquement une politique de prévention (...). Les dysfonctionnements sociaux, la délinquance, la marginalisation, l'inadaptation, les troubles psychopathologiques, les difficultés professionnelles, les difficultés sociales représentant soit des déterminants, soit des conséquences des comportements de consommation de substances psychoactives doivent donc également faire l'objet d'une approche préventive (...).

- *Empêcher l'évolution de l'usage à la dépendance.*

Il est d'une impérative nécessité de se donner comme objectif de prévention le non passage à la dépendance (...). Les facteurs de vulnérabilité qui conduisent à la dépendance, les déterminants de cette évolution et les éventuels facteurs de protection doivent être pris en compte. Empêcher cette évolution qui inscrit les consommateurs dans une dramatique carrière représente un objectif légitime de la prévention, d'égale importance que celui qui vise à empêcher l'initialisation ».

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'action du ministère demeurera conforme aux grands principes énoncés précédemment avec, toutefois, le souci accru d'un développement intensif des actions préventives en direction des jeunes qui, sans être dépendants, sont **consommateurs de substances psychoactives illicites et licites**. Ces actions viseront à éviter le passage de l'usage à l'abus et de l'abus à la dépendance. Elles s'efforceront d'inciter les jeunes usagers à mettre fin à leur consommation.

Je considère que la mise en œuvre de ce programme suppose la réunion de compétences techniques et pédagogiques diverses qui, précisément, s'exercent dans vos services, à la fois dans le domaine des activités d'expression et dans celui des activités physiques et sportives. Aussi, je souhaite que des relations de collaboration entre la "personne-ressource", en charge du dossier, et ses collègues d'autres secteurs puissent, selon la nature des projets, s'instaurer ou se renforcer, dans le respect des prérogatives de chacun.

.../...

DOCUMENTATION

Les services du ministère, en liaison avec des représentants des services déconcentrés et des experts extérieurs, réalisent et diffusent un ensemble de documents. Conformément à la procédure mise en oeuvre dès l'année 1996, des stocks, destinés à satisfaire vos propres besoins ainsi que ceux de vos partenaires associatifs ou institutionnels, seront systématiquement constitués au niveau régional.

- La brochure « Drogues : s'informer, prévenir, agir » sera disponible dès le début du mois de septembre 1998.
- Le guide « JALONS pour des actions de prévention », édition 1998, sera disponible en début d'année 1999.
- Les actes complets des « Rencontres européennes pour la prévention » seront disponibles en début d'année 1999.

EVALUATION

La démarche d'évaluation qualitative et quantitative, menée conjointement par les services déconcentrés et l'administration centrale, a pour fonction essentielle de permettre un ajustement permanent des stratégies et des modes d'intervention aux évolutions des phénomènes observés.

C'est sur la base des informations que vous transmettez à mes services que l'administration centrale du ministère fera valoir ses analyses et propositions auprès de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) et auprès de ses partenaires des autres administrations concernées.

Vous trouverez, en annexe 2, le tableau de répartition des crédits, à compléter et à retourner à la mission "environnement social des jeunes", avant le 1er janvier 1999.

Vous trouverez, en annexe 3, le modèle-type "fiche d'évaluation" qu'il vous appartiendra de renseigner, à raison d'une fiche par action. Vous annexerez l'ensemble des fiches à un court document de synthèse générale et retournerez l'ensemble du dossier ainsi constitué, à la mission "environnement social des jeunes", avant le 1er mai 1999.

Pour des raisons d'efficacité dans le traitement des données, il vous est expressément demandé de n'utiliser que les documents-types précités, d'en respecter la logique d'organisation et de présentation, et de vous conformer aux échéances de retour à l'administration centrale (en produisant, le cas échéant, un bilan provisoire).

../...

ANNEXE 1

REGROUPEMENT NATIONAL DES « PERSONNES-RESSOURCES »
PRÉVENTION DES TOXICOMANIES ET DES COMPORTEMENTS D'USAGE ET
D'ABUS DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES
INJEP 1998

FICHE D'INSCRIPTION

(vos frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par l'INJEP qui vous adressera votre convocation)

NOM :
PRÉNOM :
GRADE :
SERVICE (DRDJS / DDJS) :
ADRESSE :
.....
N° TÉLÉPHONE :
N° TÉLÉCOPIE :



Inscrivez-vous à l'un ou l'autre des regroupements dont les dates figurent ci-dessous en cochant la case correspondante :

REGROUPEMENT DES 23 ET 24 SEPTEMBRE 1998

REGROUPEMENT DES 25 ET 26 NOVEMBRE 1998

Possibilité d'hébergement dès la veille au soir.

Visa du Directeur :

Cette fiche est à retourner à l'INJEP, par télécopie au 01 39 17 27 65,
à l'attention de Madame Dominique VIVENOT, avant le 11 septembre 1998.

Pour tous renseignements : contact au ministère de la Jeunesse et des Sports
Pierre BRESSAN - Tél - 01 40 45 93 86

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PRÉVENTION DES TOXICOMANIES
ET DES COMPORTEMENTS D'USAGE ET D'ABUS DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES
CRÉDITS 1998

TABLEAU DE RÉPARTITION DES CRÉDITS

DRDJS / DDJS :

AGENT CHARGÉ DU DOSSIER :

MONTANT TOTAL DE LA DOTATION RÉGIONALE :

MONTANT TOTAL DE LA DOTATION DÉPARTEMENTALE :

DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ACTION	OBJECTIFS GÉNÉRAUX DÉTERMINÉS PAR L'INSTRUCTION	PRINCIPAUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	LOCALISATION Ville(s) et lieu(x) de réalisation	PUBLIC(S) DESTINATAIRE(S) Profil(s) et effectif(s)	OPÉRATEUR SUBVENTIONNÉ PAR VOS SERVICES	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR VOS SERVICES

A retourner avant le 1er janvier 1999 par télécopie au 01 40 45 92 92 à l'attention de Dominique BILLET / Pierre BRESSAN,
Direction de la jeunesse et de la vie associative, Département « Initiatives et Insertion ».

PRÉVENTION DES TOXICOMANIES ET DES COMPORTEMENTS D'USAGE ET
D'ABUS DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES
CRÉDITS 1998

FICHE D'ÉVALUATION

vous établirez une fiche par action

DRDJS / DDJS :

AGENT CHARGÉ DU DOSSIER :

MONTANT TOTAL DE LA DOTATION RÉGIONALE :

MONTANT TOTAL DE LA DOTATION DÉPARTEMENTALE :

- ⇒ Nom et adresse de l'organisme bénéficiaire de la subvention :
- ⇒ Activité habituelle de l'organisme :
- ⇒ Coût total de l'action :
- ⇒ Montant de la subvention accordée par vos services :
- ⇒ Décrivez avec précision en quoi, concrètement, consiste l'action :
- ⇒ Quelles en sont la ou les dates de réalisation ?
- ⇒ Quelle en est la durée ?
- ⇒ Quelle en est la périodicité ?
- ⇒ Quels en sont le ou les lieux géographiques de déroulement ?
- ⇒ Quelles en sont la ou les structures d'accueil ?
- ⇒ Quels en sont les partenaires financiers et le montant de leur contribution ?
- ⇒ Quels en sont les partenaires autres que financiers et la nature de leur contribution ?
- ⇒ Quels sont, en nombre et en qualité (classe d'âge, répartition par sexe ...), les publics touchés ?
- ⇒ Quelle est, en nombre et en qualité, l'équipe d'encadrement ?
- ⇒ Quels sont les outils d'évaluation éventuellement mis en place ?
- ⇒ Quels sont les effets observés au regard des objectifs annoncés ?

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Vous annexerez l'ensemble des fiches renseignées à un court document de synthèse générale présentant :

- les spécificités du contexte local dans lequel s'inscrivent les phénomènes de consommations de substances psychoactives,
- la façon dont se définit, s'organise et évolue l'intervention de vos services par rapport à l'ensemble des actions mises en œuvre, dans ce domaine, par le milieu associatif et institutionnel ainsi que par les autres services de l'État concernés.

L'ensemble du dossier ainsi constitué devra être retourné, avant le 1er mai 1999, à l'adresse suivante :

Ministère de la Jeunesse et des Sports
DJVA 2, mission « environnement social des jeunes »
A l'attention de Dominique BILLET//Pierre BRESSAN
78, rue Olivier de Serres
75 739-PARIS cedex 15